

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille seize, le vingt-huit juillet, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 21 juillet 2016

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie, GASA Marie, conseillers municipaux

Absents excusés : MM CANCEL Michel, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory et ROCCHI Jérôme

Absents représentés : Mme PAYRASTRE Cynthia représentée par ZAHND Nathalie
Mme VIE Myriam représentée par COGNET Martine

Secrétaire de séance : M GENEVE Jean Louis

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2016/8-1 :

ATTRIBUTION DU MARCHE « RESTAURATION SCOLAIRE »

Madame Brigitte BRUNETTA, adjointe au maire déléguée, rappelle au conseil qu'une consultation a été menée auprès de plusieurs sociétés de restauration collective afin d'offrir aux enfants de l'école des repas de qualité, équilibrés et variés.

Après étude des trois propositions présentées, la commission enfance et jeunesse propose de retenir la Société API Restauration, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un coût de repas établi à 2.69 € TTC.

La Commune de Montpitol retiendrait, pour les mêmes motifs, cette même société pour les enfants des classes élémentaires.

Où l'exposé de Madame Brigitte BRUNETTA et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** la proposition du choix de la société API Restauration pour assurer la confection et la livraison des repas à l'école maternelle dès la rentrée scolaire 2016/2017

Délibération N° 2016/8-2 :

ATTRIBUTION DU MARCHE « REALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR ASSOCIE » - LOT 6

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 7 juin 2016

Vu la délibération 2016/6-4 portant attribution du marché du marché « réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur associé » - 6 lots

Monsieur Daniel TOULON, adjoint au maire délégué, informe les membres du conseil municipal que suite à l'infructuosité du lot 6 – plâtrerie, une consultation a été lancée.

Monsieur Daniel TOULON présente les propositions reçues et demande au conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur Daniel TOULON, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise SARL PAGES ET FILS pour la plâtrerie de la chaufferie bois un montant de 4 995.00 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2016/8-3 :

ATTRIBUTION DU MARCHE « RENFORCEMENT DU PLAFOND DE LA SALLE POLYVALENTE »

Monsieur Daniel TOLON, adjoint au maire délégué, rappelle au conseil qu'en vue de la réalisation de travaux d'isolation thermique et phonique du plafond de la salle polyvalente, le diagnostic de solidité de la charpente bois s'est déroulé courant juillet.

Le résultat évoque la nécessité d'un renforcement de la charpente. Aussi, une consultation a été lancée.

Après étude des propositions présentées, M Daniel TOULON propose de retenir l'entreprise SOPRESBOIS, pour un coût de 4 052.70 € HT.

Oùï l'exposé de Monsieur Daniel TOULON, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise SOPRESBOIS pour le renforcement de la charpente de la salle polyvalente pour un montant de 4 052.70 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 2016/8-4 :

ATTRIBUTION DU MARCHE « ISOLATION DU PLAFOND DE LA SALLE POLYVALENTE »

Monsieur Daniel TOULON, adjoint au maire délégué, rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'isolation du plafond de la salle polyvalente suivant la procédure de marché public adapté (MAPA). Comme stipulé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), il s'agit de réaliser les travaux suivants :

- Dépose d'isolation
- Pose d'un faux plafond isolant

Monsieur Daniel TOULON présente la seule offre déposée et propose de la retenir : offre de l'entreprise PAGES ET FILS pour un montant de 13 482.00 € HT.

Où l'exposé de Monsieur Daniel TOULON, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise PAGES ET FILS pour l'isolation du plafond de la salle polyvalente pour un montant de 13 482.00 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Logo de la commune :** Suite à la réalisation du nouveau logo de la commune, plusieurs idées sont possibles pour son exploitation (t-shirt, autocollants, verre ecocup...). Des devis sont en cours de réalisation.
- **Fête locale :** A l'occasion de la fête locale un hommage aux jeunes roquesériérois morts pour la France durant les guerres sera rendu par les élus dimanche à 11h au monument aux mots. La municipalité aura une pensée particulière pour les victimes des attentats de 2015-2016.
- **Equipped de l'atelier municipal :** Des vestiaires pour le personnel vont être commandés.
- **Lotissement :**
 - Un lotisseur propose une esquisse du 2^{ème} lotissement.
 - La question de l'utilité du 3^{ème} lotissement se pose dans la mesure où les deux premiers remplissent les objectifs fixés par le PADD. Une réflexion sur le sujet doit être menée par la commission urbanisme dès septembre.
 - La station d'épuration quant à elle sera rentabilisée avec les deux lotissements et le raccordement du centre du village (200 équivalent habitants).
 - Suite au vandalisme sur les drains de la station d'épuration, les travaux ont dû être interrompus. Ils ont repris cette semaine.
- **ALAE/Salle du conseil :** Des contraintes d'accessibilité des bâtiments ALAE et cantine depuis l'école vont entraîner une plus-value du projet. Reste à déterminer, lors d'un comité de pilotage avec la C3G comment sera réparti ce coût supplémentaire entre la commune et la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 28/07/2016

Délibération N° 2016/8-1 - Attribution du marché « Restauration scolaire »

Délibération N° 2016/8-2 - Attribution du marché « Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur associé » - lot 6

Délibération N° 2016/8-3 - Attribution du marché « Renforcement du plafond de la salle polyvalente »

Délibération N° 2016/8-4 - Attribution du marché « Isolation du plafond de la salle polyvalente »

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 9

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	ABSENTE
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	ABSENTE
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	ABSENT
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	ABSENT
M. CANCEL Michel	ABSENT	Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	ABSENT
M. SCHOTT Grégory			